

**Visioconférence de la chancelière fédérale
avec les cheffes et chefs de gouvernement des Länder
le 16 novembre 2020**

Décision

La chancelière fédérale et les cheffes et chefs de gouvernement des Länder prennent la décision suivante :

Le début de l'automne et de la mauvaise saison s'est accompagné d'une hausse exponentielle du nombre de cas positifs à la Covid-19 dans toute l'Europe. Chez certains de nos voisins européens, le taux d'incidence est jusqu'à quatre fois supérieur à celui de l'Allemagne. La Fédération et les Länder observent donc avec préoccupation la corrélation entre ce taux et les pénuries de tests et de médicaments auxquelles les services de santé sont confrontés, ou encore l'augmentation du nombre de cas graves et de décès. En réponse à cette situation, presque tous les pays ont pris des mesures rigoureuses, en général plus strictes que l'Allemagne qui soutient les plus touchés d'entre eux dans les limites de ses ressources qui, elles aussi, sont actuellement très restreintes.

Alors que l'Allemagne avait recensé 520 000 cas de Covid-19 entre le début de la pandémie et fin octobre, elle a enregistré une hausse de l'ordre de 50 % sur les deux seules premières semaines de novembre, atteignant 780 000 cas positifs. Au cours de la même période, le nombre de malades admis en réanimation dans des hôpitaux allemands augmentait de 70 %.

Réunis en vidéoconférence le 28 octobre 2020, la chancelière fédérale et les cheffes et chefs de gouvernement des Länder avaient adopté de vastes mesures de restriction applicables à la vie publique, et notamment aux secteurs de la culture, des loisirs et du tourisme, afin de limiter nettement les interactions à partir du 2 novembre et ce volontairement, pendant un mois complet, l'objectif étant de préserver autant que possible la vie économique et de garder ouvertes les écoles et les crèches.

Les décisions d'octobre ont certes freiné la dynamique des nouveaux cas de contamination mais, pour l'heure, on ne constate aucune inversion de tendance. Par leur prudence et leur respect des mesures barrières, la population et les nombreuses personnes concernées de différents secteurs économiques et de la société ont d'ores et déjà contribué à infléchir la hausse du nombre de cas positifs. Cela exige une grande discipline, et de renoncer à bien des choses qui, dans une société libre et

ouverte telle que la nôtre, ont leur importance. La chancelière fédérale et les cheffes et chefs de gouvernement des Länder les en remercient et les invitent à ne pas relâcher leurs efforts, afin de ne pas compromettre les résultats déjà atteints. Malgré quelques pénuries sporadiques, les mesures prises jusqu'ici ont permis de préserver l'efficacité du système de santé. À présent, l'enjeu est d'appliquer ces mesures de façon systématique car nous ne parviendrons à garder l'épidémie de coronavirus SARS-CoV-2 sous contrôle que si nous nous y engageons tous. La Fédération et les Länder ont pour priorité de protéger la santé et la vie de la population en luttant contre la pandémie tout en cherchant à limiter ses conséquences économiques et sociales.

La tendance de ces dernières semaines a montré que, malgré le très net élargissement des mesures visant à protéger les groupes vulnérables, le recensement d'un plus grand nombre de cas positifs s'accompagne aussi d'une augmentation du nombre de malades gravement atteints ainsi que de décès. Par ailleurs, de plus en plus de patients guéris de la Covid-19 présentent toujours des symptômes indiquant d'éventuelles séquelles durables. Pour des raisons sanitaires, il est donc impératif de réduire au plus vite le nombre de nouveaux cas.

Jusqu'ici, la mortalité due à la Covid-19 était très faible en Allemagne. Pour qu'elle le reste, la disponibilité de médicaments et d'équipements de protection spécifiques, de médecins et de soignants en nombre suffisant, ainsi que d'infrastructures de réanimation doit permettre une prise en charge de qualité et sans réserve de tous les cas graves.

Afin d'atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie, la Fédération et les Länder ont adopté de nombreuses mesures de soutien à l'économie et, dans le cadre de programmes de protection sociale, fortement augmenté les prestations. Le nombre élevé de cas positifs entraîne une augmentation des arrêts maladie et du nombre de personnes placées à l'isolement, ce qui est préjudiciable à l'économie et au maintien des infrastructures. Le contexte incertain inhérent à une situation épidémiologique incontrôlée est un frein à la consommation et à l'investissement des entreprises comme des particuliers. Si l'on compare la situation entre les différents pays, il apparaît aujourd'hui clairement que la crise économique épargne davantage ceux dont les niveaux d'infection sont particulièrement faibles. L'approche la plus prometteuse en termes d'efficacité macroéconomique et sociale consiste à accorder des aides aux secteurs de l'économie qui font l'objet de restrictions et à miser sur une situation épidémiologique sous contrôle.

Qui plus est, une explosion du nombre de cas ne peut être contrôlée qu'en prenant des mesures fortes dont la rigueur et la durée ne feraient qu'augmenter au fur et à mesure des retards pris dans leur mise en œuvre. Pour contrôler l'épidémie, il est essentiel de disposer de capacités suffisantes pour tester et aussi que les offices de santé publique puissent assurer le traçage des cas contacts. Lorsque le nombre de nouveaux cas dépasse le seuil au-delà duquel le traçage des cas contacts devient impossible, la propagation de l'infection s'accélère, car il n'est plus possible d'informer et d'isoler les cas suspects. Des capacités de test insuffisantes entraînent, elles aussi, la non-détection de cas positifs. Ces deux facteurs provoquent une hausse des cas non répertoriés et, par là même, une accélération de la dynamique de l'infection que seules des restrictions encore plus sévères permettent de casser. C'est pourquoi la stratégie de la Fédération et des Länder a pour objectif majeur de garder le contrôle de la situation épidémiologique, à un niveau où les capacités de test et de traçage des cas contacts ne sont pas encore dépassées. Or, ce seuil dépend du taux d'incidence. Ce critère est défini par le nouveau paragraphe 28a de la loi sur la protection contre les infections qui doit être adopté cette semaine par le Bundestag et le Bundesrat dans le cadre de la loi sur la protection de la population. Dans ce contexte, nous adressons au Bundestag et au Bundesrat tous nos remerciements pour la rapidité de leur action. La Fédération et les Länder ont convenu de renforcer les effectifs des offices de santé publique de sorte qu'ils disposent dorénavant d'un personnel suffisant pour assurer chaque jour le traçage des cas contacts de 5 nouveaux cas positifs pour 100 000 habitants, soit 35 nouveaux cas positifs pour 100 000 habitants par semaine. Cela représente un effort par rapport à la période pré-pandémie. L'objectif est maintenant de permettre, avec le soutien massif des autorités fédérales et des Länder, ainsi que de la Bundeswehr, d'assurer totalement le traçage des cas contacts de 50 nouveaux cas positifs pour 100 000 habitants par semaine. Si ce seuil est atteint dans tout le pays, des problèmes de capacités de test se poseront alors. Et en cas de poursuite de l'augmentation du nombre de cas positifs, les capacités d'approvisionnement en médicaments et la disponibilité des équipements de protection seront dépassées, les médecins et les soignants ne seront pas assez nombreux et on manquera d'infrastructures de réanimation. Ainsi, les différents seuils de dépassement des capacités dépendent tous du taux d'incidence et de la dynamique de l'infection. Afin d'examiner les différents aspects de la pandémie, on suit également de près ces indicateurs retardés, de même que d'autres indicateurs fournissant des informations complémentaires, notamment sur la dynamique de l'infection, tels que le R effectif ou le temps de doublement.

Pour surmonter la pandémie et en vue d'un retour à la vie normale, il est nécessaire qu'une nette majorité de la population soit immunisée contre le virus SARS-CoV2. Cette immunité s'acquiert après avoir surmonté une contamination ou, surtout, par un vaccin efficace. L'on peut se réjouir que de nombreux vaccins soient d'ores et déjà en phase d'essais cliniques et qu'un vaccin développé en Allemagne ait déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation dans les conditions strictes imposées en Europe et aux États-Unis et que les résultats publiés soient prometteurs. L'aide conséquente du ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche y a également contribué. Au regard de ces évolutions et des risques évoqués plus haut d'un nombre élevé de contaminations, il n'est pas justifiable sur un plan éthique d'admettre des chiffres de contamination élevés au lieu d'attendre la réussite espérée d'une vaccination à la plus grande échelle possible dans la population dès l'année prochaine, par ce vaccin ou un autre tout aussi efficace. La Fédération et les Länder se préparent donc intensivement à être en situation, le plus rapidement possible, en fonction de la disponibilité du vaccin, de vacciner de vastes pans de la population. Tant que les doses de vaccin disponibles ne seront pas suffisantes pour tous les candidats à la vaccination en Allemagne, la commission permanente sur la vaccination de l'Institut Robert Koch émettra, en concertation avec le Conseil national d'éthique allemand et la Nationale Akademie der Wissenschaften (l'Académie nationale des sciences) Leopoldina, des recommandations sur les priorités de vaccination. Le caractère obligatoire de la vaccination contre le SARS-CoV2 n'est pas pertinent, il est donc rejeté par la Fédération et les Länder.

Il n'est pas possible actuellement de prévoir avec exactitude jusqu'à quel point les mesures entrées en vigueur le 2 novembre seront suffisantes pour faire reculer rapidement le nombre de nouveaux cas. C'est pourquoi le 25 novembre, à la lumière de nouvelles connaissances, la chancelière fédérale et les cheffes et chefs de gouvernement des Länder débattront et prendront, dans le cadre d'un concept global, des décisions sur les conclusions concrètes ainsi que sur les perspectives pour les mois de décembre et janvier. Dans ce contexte, la chancelière fédérale et les ministres-présidents des Länder s'entendent sur les points suivants :

1. En temps de grand nombre de contaminations, le risque d'infection existe partout où des personnes se rencontrent. C'est pourquoi il est nécessaire d'**éviter à tout prix les contacts** non essentiels et, là où les rencontres sont indispensables, d'observer constamment les règles dites « AHA+AL » (distanciation, mesures d'hygiène, port du masque, application de traçage CoronaWarnApp, aération). Les restrictions émises depuis le début de la pandémie, et particulièrement depuis le 2 novembre, notamment dans les domaines de la culture, des loisirs et

du tourisme, visent précisément à réduire ces contacts. Qui plus est, la Fédération et les Länder ont appelé les citoyens à réduire au strict minimum nécessaire les contacts avec les personnes extérieures à leur propre foyer. Une grande part des contaminations se fait cependant toujours dans l'entourage privé et en dehors de l'espace public, un domaine dans lequel l'État doit faire preuve de retenue pour toute intervention. Dans cette phase de la pandémie, tout se joue donc dans le fait que les citoyens, au-delà des recommandations et des interdictions, réduisent une nouvelle fois nettement leurs contacts notamment dans la sphère privée au cours des semaines qui viennent ; pour cela :

- a) **les personnes souffrant d'affections respiratoires** disposent à nouveau, depuis octobre, de la possibilité de se faire prescrire un arrêt maladie de leur médecin par téléphone. Il est ensuite judicieux sur un plan médical de rester chez soi jusqu'à ce que les symptômes aigus s'atténuent et de se soigner jusqu'à guérison complète, même si aucun autre traitement médical n'est nécessaire. Le médecin s'entretient également avec le patient pour définir si les symptômes, notamment en cas de fièvre ou de perte du goût ou de l'odorat, indiquent la nécessité d'un dépistage, d'un examen ou d'un traitement plus poussé. La permanence des services médicaux est joignable à tout moment par téléphone au 116117 ;
 - b) les citoyens doivent renoncer totalement à toute **fête privée** ;
 - c) il leur faut restreindre tout **rassemblement privé** entre amis, parents ou connaissances à un seul autre foyer fixe, enfants et adolescents de la famille inclus ;
 - d) ils doivent renoncer aux **activités de loisirs** et aux visites dans des lieux ouverts au public ainsi qu'aux déplacements privés non essentiels et aux visites touristiques à la journée ;
 - e) ils doivent renoncer aux séjours **non essentiels** dans des espaces clos recevant du public ou aux voyages non essentiels en transports publics ;
 - f) ils ne peuvent entreprendre de **visite notamment auprès de personnes âgées particulièrement à risque** que si tous les membres de la famille sont exempts de tout symptôme et ne se sont exposés à aucun risque particulier dans les jours qui précèdent.
2. La Fédération et les Länder soulignent aussi dans cette phase de la pandémie la grande importance de la **stratégie en matière de clusters**. Depuis les mesures

de restriction actuelles, il s'avère dans les différentes régions d'Allemagne que ces mesures aident à réduire rapidement le nombre de cas là où la propagation est relativement faible, tandis que, dans les régions où la propagation est forte, on constate que par endroits le nombre de contaminations continue à augmenter. Il reste donc essentiel que dans les clusters, d'autres mesures plus strictes soient appliquées dans les meilleurs délais en sus des mesures fédérales, ciblant les niveaux de propagation respectifs afin de les réduire efficacement.

3. Au vu des circonstances dans lesquelles il n'est plus possible de tracer l'ensemble des cas contacts dans un grand nombre de foyers de contamination, il faut recourir en cas d'explosion des cas dans un **cluster** défini (entreprises, institutions, groupes de loisirs, communautés religieuses, réunions de famille) aux mesures qui ont fait leurs preuves, de quarantaine, de suivi des cas contacts et de dépistage dans le foyer de contamination et auprès de ses cas contacts. La quarantaine doit être ordonnée rapidement en particulier pour le foyer de contamination concerné (environnement de travail, groupes de loisirs, etc.) ; il n'est pas absolument nécessaire pour cela qu'un test se soit révélé positif. Sur le plan de la proportionnalité, l'isolement des cas contacts et du cluster est une mesure plus douce que les mesures de restriction.
4. La Fédération et les Länder ont décidé le 28 octobre, en dépit de la propagation dynamique des contaminations, de ne pas fermer les **écoles et les structures d'accueil pour enfants**. Un mode de garde fiable permet de concilier vie familiale et professionnelle. L'éducation est essentielle pour ouvrir à la jeune génération des opportunités d'avenir. Le maintien de l'ouverture des structures dans ce domaine et des cours en présentiel en assurant un haut niveau de protection contre les contaminations revêt donc une priorité importante sur le plan politique. Les Länder œuvrent intensivement, depuis des mois, à cet objectif. Tout le personnel des structures éducatives effectue sur place un travail remarquable au quotidien pour rendre cela possible en pratique. Nous les en remercions tout particulièrement. La Leopoldina a fait part de sa position quant à la manière de réduire les risques d'infection en milieu scolaire. La Fédération et les Länder se pencheront lors de leur prochaine conférence sur les façons de diminuer les risques de contagion dans les structures éducatives des clusters.
5. Des vaccins efficaces constituent la pierre angulaire de la solution à la pandémie. Il est très probable qu'au moins un vaccin efficace sera autorisé au premier trimestre 2021. Si les essais et l'autorisation se déroulent au mieux, les premières livraisons de vaccins pourraient avoir lieu prochainement dans les Länder. Afin d'y être préparés, les Länder **tiendront prêts leurs centres et structures de vaccination** prévus de façon à permettre une mise en service à court terme.

Pour une meilleure coordination, les Länder signaleront à la Fédération d'ici à fin novembre combien de vaccins par jour ils prévoient d'être en mesure d'inoculer à leur échelle. L'évolution constante de la stratégie nationale de vaccination repose sur la décision prise par la conférence des ministres de la Santé en accord avec le ministre fédéral de la Santé le 6 novembre 2020, qui définit les responsabilités respectives de la Fédération et des Länder dans la mise en œuvre de la stratégie.

6. Malheureusement, l'augmentation du nombre de cas a également entraîné une augmentation des infections et des risques d'infection chez les personnes de plus de 65 ans et dans les groupes particulièrement vulnérables en raison de certains antécédents médicaux. Les protéger est l'une des préoccupations essentielles de notre politique depuis le début de la pandémie. Par conséquent, les autorités compétentes ont pris des mesures de protection particulières pour les hôpitaux, les centres et les services de soin, les maisons de retraite et les établissements pour personnes handicapées en fonction des contextes locaux. Une attention particulière est systématiquement portée à ce que ces dispositions ne mènent pas à un isolement social complet des personnes concernées. Elles seront adaptées en cas d'augmentation du nombre d'infections. Avec le nouveau règlement concernant les tests, la Fédération garantit la prise en charge des coûts liés aux nouveaux tests rapides de détection du SARS-CoV-2 pour le dépistage régulier des résidents et des patients de ces établissements, de leurs visiteurs et du personnel. En décembre, avec l'arrivée de l'hiver, les personnes passeront plus de temps en intérieur. Par le biais d'un règlement qui sera émis par le ministre fédéral de la Santé, la Fédération a décidé de fournir **15 masques FFP2 aux personnes vulnérables** à partir de décembre (un par semaine d'hiver) contre versement d'une somme modique afin de réduire le risque d'infection au sein de cette population. L'avis de la Commission fédérale des médecins et des caisses d'assurance maladie sera pris en compte pour définir les groupes particulièrement vulnérables. Concernant l'utilisation quotidienne des masques, l'Institut Robert Koch développe des conseils pratiques en collaboration avec l'Institut fédéral des médicaments et des dispositifs médicaux. La Fédération prend en charge les frais de cette dotation unique en masques FFP2.
7. Suite à la hausse du nombre de nouveaux cas, comme cela était attendu, les besoins en soins intensifs ont également augmenté considérablement. Cela exige une planification actualisée au jour le jour : avec la décision de la chancelière fédérale et des cheffes et chefs de gouvernement des Länder du 30 avril 2020, les Länder se sont vu confier le pilotage régional des capacités de soins intensifs

afin de tenir compte des spécificités locales. La Fédération a présenté fin avril une stratégie fondée sur des critères permettant l'application de cette décision. Elle gère également le registre de soins intensifs de la DIVI (Association allemande interdisciplinaire de soins intensifs et de médecine d'urgence), un outil en ligne qui doit aider les Länder dans leur mission de pilotage. Puisqu'il devient de plus en plus souvent nécessaire, dans certaines régions, de décaler les opérations et les soins reprogrammables afin de conserver des capacités suffisantes en personnel, en lits et en places de soins intensifs pour les patients atteints de la Covid-19, les hôpitaux concernés de ces régions ont besoin d'une garantie financière. En effet, les opérations décalées impliquent systématiquement un manque à gagner pour les hôpitaux. Le 12 novembre 2020, face à cette situation, le conseil consultatif constitué en vertu de l'article 24 de la KHG (loi portant financement des établissements hospitaliers) a émis à l'unanimité, en coopération avec la Fédération hospitalière allemande, des recommandations de mesures à prendre pour le **renforcement des hôpitaux au cours de la pandémie**. Les groupes parlementaires de la coalition au Bundestag ont repris ces recommandations et déposé des propositions d'amendement de la troisième loi relative à la protection de la population en vue de les transposer dans la loi. Si le Bundestag et le Bundesrat approuvent ces propositions le 18 novembre 2020, il sera possible de fournir très rapidement la garantie financière nécessaire aux hôpitaux particulièrement sollicités.

8. Pour soulager les employés des services de santé sur le terrain afin qu'ils aient plus de temps pour leurs tâches essentielles durant cette pandémie, la Fédération a conçu et développé avec des partenaires **des outils numériques** pour le travail quotidien respectant les dispositions relatives à la sécurité et à la protection des données en vigueur.

Parmi ces outils, on trouve :

- a) le système SORMAS d'analyse et de gestion de la surveillance et de la lutte contre l'épidémie (Surveillance Outbreak Response Management and Analysis System) pour une meilleure gestion des cas contacts et des chaînes de contact,
- b) un journal numérique des symptômes pour un encadrement et une gestion des personnes isolées et mises en quarantaine nécessitant moins de travail et moins de ressources ; cet outil doit maintenant être intégré progressivement au SORMAS,

c) l'assistant téléphonique basé sur l'intelligence artificielle CovBot, pour décharger judicieusement les lignes téléphoniques des services de santé,

ainsi que

d) le DEMIS (système électronique allemand d'information et de signalement pour la protection contre les infections), dont la mise en œuvre a été fortement accélérée, pour un traitement numérique rapide et sûr des informations et des signalements concernant les cas d'infection par le SARS-CoV-2.

La Fédération a d'ores et déjà présenté ces outils numériques aux offices de santé publique de différentes manières. Dernièrement, une visioconférence du ministre fédéral de la Santé sur ce sujet a réuni tous les offices intéressés. La Fédération et les Länder ont pour objectif d'atteindre un taux d'utilisation dépassant les 90 % au moins pour SORMAS et DEMIS d'ici la fin de l'année 2020. La conférence des ministres de la Santé doit rapporter à la conférence des ministres-présidents des Länder l'avancée de la mise en œuvre de ces outils dans chaque Land d'ici le 15 janvier 2021.

9. L'application de traçage **Corona-Warn-App (CWA)** contribue à reconnaître et à interrompre les chaînes d'infection de manière plus rapide et plus complète. Elle apporte un soutien précieux aux offices de santé publique, en particulier durant cette seconde vague d'infection. Presque tous les laboratoires et plus de 90 % des capacités de dépistage du Sars-CoV-2 sont rattachés à cette application. Au cours des dernières semaines, plus de 500 000 résultats de tests ont été transmis par voie électronique – et donc de manière bien plus rapide – par le biais de la CWA. Chaque jour, jusqu'à 3 000 utilisateurs de la CWA ayant reçu des résultats positifs en avertissent d'autres utilisateurs, aidant ainsi à briser les chaînes d'infection. Avec 22,5 millions de téléchargements et grâce à ces fonctionnalités, la CWA est l'une des applications de signalement ayant connu le plus grand succès en Europe. Comme cela est courant avec les technologies logicielles, la CWA est constamment perfectionnée. Récemment, des fonctions permettant la saisie facultative des symptômes et l'interopérabilité au niveau européen ont été ajoutées. Au cours des six prochaines semaines, trois nouvelles mises à jour sont prévues. Le processus de signalement sera simplifié, des rappels automatiques seront mis en place pour les personnes testées positives n'ayant pas encore averti leurs contacts, un mini-tableau de bord avec des informations actuelles sur l'évolution de l'infection sera intégré, la précision des mesures sera améliorée grâce à la migration vers la nouvelle interface

Apple/Google et les intervalles d'avertissement seront fortement réduits. D'autres fonctionnalités telles que la fusion avec un répertoire de contacts sont actuellement examinées et seront mises en œuvre le cas échéant aussi rapidement que possible en 2021.

La chancellerie ainsi que les cheffes et chefs de gouvernement des Länder appellent à télécharger et à utiliser activement la CWA, en particulier en ce moment. Toutes les personnes testées positives peuvent contribuer à la maîtrise de la pandémie en se signalant de manière anonyme sur l'application CWA.

Déclaration à inscrire au procès-verbal :

Basse-Saxe, Brandebourg, Brême, Mecklembourg-Poméranie occidentale : les Länder de Basse-Saxe, de Brême, de Mecklembourg-Poméranie occidentale et de Brandebourg maintiennent leurs doutes fondamentaux à l'égard du système de financement pour le renforcement des hôpitaux durant la pandémie évoqué au point 7.